

DU CODE NOIR AU CODE CIVIL

C'est fin 1805 que le *Code civil des Français*, créé le 21 mars 1804, entre en application à la Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. Présenté comme un fruit de la Révolution française, bâti sur les principes d'égalité et de liberté civiles, le *Code civil*, officiellement baptisé *Code Napoléon* de 1807 à 1815 et de 1852 à 1870, ne modifie pourtant en rien l'ordre colonial, restauré ou confirmé depuis 1802, à savoir l'esclavage de la plus grande partie de la population et la ségrégation juridique des libres de couleur. Le *Code civil*, traduction de la réaction alors à l'œuvre en métropole à travers le régime napoléonien mais qui fut plus considérable encore aux colonies par la négation des acquis et principes révolutionnaires, a donc cohabité pendant un demi-siècle avec le *Code noir* et la ségrégation infligée aux libres de couleur, instituant un régime juridique *spécifiquement colonial* à la Guadeloupe. En ce sens l'histoire coloniale éclaire d'une façon particulière l'histoire nationale, et conduit à nuancer de nouveau le mythe d'un Code civil démocratique et révolutionnaire, qui sévit encore parfois de nos jours. Après l'abolition de 1848, comment les populations affranchies ont-elles été intégrées à l'ordre civil ? Comment ont-elles acquis un état civil, notamment un patronyme ? Plus largement, comment les modèles juridiques français véhiculés par le Code civil, spécialement celui de la famille, se sont-ils imposés à la réalité sociologique des populations sorties de la servitude ? Enfin, quelles pistes comparatives peut-on tracer avec les autres D.O.M. (Martinique, Guyane) et la République d'Haïti ? Voilà quelques questions auxquelles tente de répondre cet ouvrage.



ISBN : 978-2-296-04153-0

27 €



DU CODE NOIR AU CODE CIVIL

Sous la direction de
Jean-François Niort

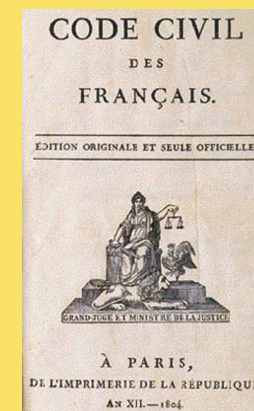
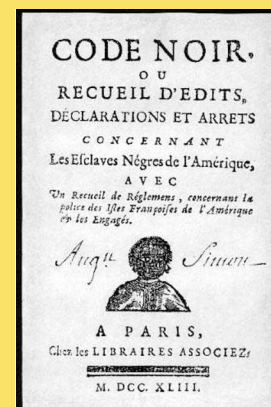
Sous la direction de
Jean-François Niort

DU CODE NOIR AU CODE CIVIL

Jalons pour l'histoire du Droit en Guadeloupe

*Perspectives comparées avec la Martinique,
la Guyane et la République d'Haïti*

Préface de Henri BANGOU



L'Harmattan